

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS
DE L'HORTICULTURE

g *plus*
ROMANDIE

Informations médiatiques
Dates de parution
Prix et formats



TARIF des ANNONCES 2019

Jardin Suisse

VOS PRESTATIONS DE SERVICE ET VOS PRODUITS INTÉRESSENT
LES DÉCIDEURS DE LA BRANCHE VERTE.

INTRODUCTION

Votre publicité, éditions spéciales

3

MENTIONS LÉGALES

Éditeur, impression, année, tirage

4

DATES DE PARUTION

**Thèmes prévus, clôture de l'insertion
des annonces**

5

TARIF DES ANNONCES

Annonces publicitaires

Encarts/suppléments

Rabais/suppléments de prix

6

OFFRES D'EMPLOI

Offres d'emploi imprimées et en ligne

8

PRESTATIONS DE SERVICE

**Présentations, parrainage, souhaits
des clients, service des lecteurs**

9

CONDITIONS D'INSERTION

Clauses d'insertion

10

INTRODUCTION

Votre publicité, offres d'emploi/annonces sur le coin des bonnes affaires

Tous les deux mois (6 fois par an), le magazine g'plus ROMANDIE fournit des informations de première main à la branche horticole en Suisse. Étant la revue spécialisée de l'Association suisse des entreprises horticoles, JardinSuisse, g'plus Romandie est toujours au cœur de l'actualité de la branche verte. Nos offres d'emploi et nos annonces sont passées par des entreprises suisses, des prestataires et des demandeurs privés. Une mise en ligne supplémentaire accroît les chances de succès!

Éditions spéciales

Chaque année, nous y relatons de nombreux événements phares. Prenez bonne note des principaux thèmes figurant à la page 5 de ce tarif. Nos éditions à grand tirage à l'occasion du salon du jardin et du style de vie «Habitat Jardin» le plus grand de Suisse romande ainsi que des salons professionnels tels que la foire-exposition «ÖGA» méritent une attention particulière.

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous faisons un plaisir de vous conseiller.



Annonces

Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Chemin de Sous-Mont 21
1008 Prilly

Tél. +41 (0)79 278 05 94

claude.froelicher@urbanic.ch

urbanic
Régie publicitaire

MENTIONS LÉGALES

Éditeur

JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles
Bahnhofstrasse 94, 5000 Aarau



Annonces

Claude Froelicher Tél. 079 278 05 94 claudе.froelicher@urbanic.ch

Responsable de publication

Marius Maissen Tél. 044 388 53 50 m.maissen@jardinsuisse.ch

Rédaction

Dominique Seingre

Passaquay Tél. 024 471 18 01 redaction@gplus.ch

Leandra Jordi Tél. 044 388 53 55 l.jordi@jardinsuisse.ch

Urs Rüttimann Tel. 044 388 53 54 u.ruettimann@jardinsuisse.ch

Abonnements

Sabine Albertsen Tél. 044 388 53 20 abo@gplus.ch

Fax

Fax 044 388 53 40

Impression

Cavelti AG, Marken. Digital und gedruckt. Wilerstrasse 73, 9200 Gossau
Tél. 071 388 81 81, gplus@cavelti.ch

Données sur la technique d'impression: offset, papier Profibulk FSC, couché mat, 100g/m², avec du vernis. Données numériques disponibles sous forme de fichier InDesign ou PDF, les photographies en format .tif ou .eps (300 ppp/175 lpp)

Organe officiel de

JardinSuisse, Association suisse des entreprises horticoles
Diverses autres associations professionnelles, voir www.gplus.ch

Abonnements

Abonnement annuel, membres JardinSuisse: CHF 52.- (TVA incluse)

Abonnement annuel, Suisse: CHF 59.- (inkl. MwSt.)

Abonnement annuel à l'étranger: CHF 69.-

Deuxième abonnement, Suisse: CHF 35.-

La facturation se fait par année civile.

Mode de parution

6× par an

Année

2

ISSN

2571-6395

Tirage

Tirage diffusé: 1000

INFORMATIONS MÉDIATIQUES

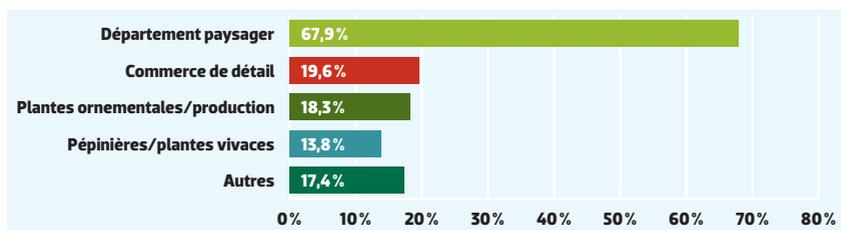
g'plus ROMANDIE est une revue spécialisée, dédiée aux horticulteurs et publiée par l'Association suisse des entreprises horticoles, JardinSuisse. Le magazine g'plus ROMANDIE est lu par tous les membres de l'association et leurs employés, par des chefs d'entreprise, par des décideurs, de même par des travailleurs et des travailleuses ainsi que par des personnes en formation de tous les domaines et par des spécialistes hors de l'association.

Thématiques

Paysagisme, utilisation des plantes, vente finale, production, nouvelles plantes, cimetière, pépinières, plantes vivaces, jardinerie et bourses aux fleurs, machines de chantier, véhicules utilitaires, fabricants de produits destinés à la branche verte, salons, relève, formation et perfectionnement professionnels, économie d'entreprise, gestion, nouvelles de l'association, cours et manifestations, portraits d'entreprise, etc.

Conditions de paiement

Des prix unitaires s'appliquent en l'occurrence, la couleur n'étant pas passée en compte.



DATES DE PARUTION

N°	Sortie mardi	Sem	Thèmes prévus en 2018	Délai de réception des annonces à 17h00	Délai de remise de la maquette d'impression à 12h00
1	26.02.	9	Salon Habitat-Jardin (Beaulieu Lausanne 16.-24.3.2019)	14.02.	15.02.
2	24.04.*	22	Machines de construction	11.04.	12.04.
3	18.06.	25	-	06.06.	07.06.
4	27.08.	35	Matériaux de construction	15.08.	16.08.
5	22.10.	43	-	10.10.	11.10.
6	17.12.	51	Sols et substrats	05.12.	06.12.

Numéro 2* Vendredi saint, 19 avril /Lundi de Pâques, 22 avril

PUBLICITÉ

	Format / fractions de page A4	Prix unitaires	Surface de composition (largeur x hauteur)
Annonces	1/1 page	2300.-	182 x 266 mm (franc-bord: 216 x 303 mm*)
	3/4 page	1800.-	En hauteur 135,5 x 266 mm, (franc-bord: 157,5 x 303 mm*)
	1/2 page	1300.-	En hauteur 89 x 266 mm, (franc-bord: 111 x 303 mm*) En largeur 182 x 131 mm, (franc-bord: 216 x 152 mm*) Format spécial: 135,5 x 198,5 mm
	3/8 page	1100.-	En hauteur 89 x 198,5 mm
	1/3 page	850.-	En hauteur 89 x 176 mm, en largeur 182 x 86 mm
	1/4 page	700.-	En hauteur 89 x 131 mm, en largeur 182 x 63,5 mm
Petites annonces/ le coin des bonnes affaires	1/6 page	400.-	Transversal 89 x 86 mm
	1/8 page	300.-	En hauteur 42,5 x 131 mm, en largeur 89 x 63,5 mm Bandeau 182 x 29,75 mm
	1/12 page	210.-	En hauteur 42,5 x 86 mm
	1/16 page	170.-	En hauteur 42,5 x 63,5 mm, en largeur 89 x 29,75 mm
Pages de couverture/ vignette adhésive/encart	Encart de 2 pages 1/2	5200.-	Franc-bord: 128 x 303 mm + 216 x 303 mm*
	4 ^{ème} page de couverture	2600.-	182 x 266 mm (franc-bord: 216 x 303 mm*)
	2 ^{ème} /3 ^{ème} page de couverture	2500.-	182 x 266 mm (franc-bord: 216 x 303 mm*)
	Livret (mini-brochure)	3000.-	16 pages à 105 x 148 mm
	Livret (mini-brochure)	3500.-	20 pages à 105 x 148 mm
	Vignette adhésive imprimée sur les deux faces: étiquette publicitaire sur la page de titre	2000.-	100 x 100 mm
Panorama	1/1 panorama (page double)	4500.-	388 x 266 mm (franc-bord: 426 x 303 mm*)
	1/2 panorama (sur une page double, moitié inférieure)	2600.-	388 x 131 mm (franc-bord: 426 x 150 mm*)
	1/3 panorama (sur une page double, tiers inférieur)	1950.-	388 x 86 mm (franc-bord: 426 x 107 mm*)
	1/4 panorama (sur une page double, quart inférieur)	1600.-	388 x 63,5 mm (franc-bord: 426 x 85 mm*)
Texte faisant suite dans la partie rédactionnelle	1/2 page	1500.-	En hauteur 89 x 248,5 mm (franc-bord: 111 x 303 mm*) En largeur 182 x 122 mm (franc-bord: 216 x 150 mm*)
	1/3 page	1200.-	En hauteur 58 x 248 mm
	1/4 page	800.-	En largeur 182 x 59 mm
	1/6-Seite	600.-	En largeur 182 x 36 mm
	1/8 page	400.-	En largeur 182 x 27,5 mm
	Annonce sous l'éditorial, page 3, 1/4 page	1000.-	99 x 94,5 mm
	Annonce dans le sommaire, page 4	400.-	62 x 36 mm
	Annonce rubrique Vitrine, 1/3 page	900.-	58 x 248 mm
	Annonce rubrique Mot de la fin, 1/4 page	900.-	En hauteur 50 x 253,5 mm
Publi- reportage	1/1 page de publiereportage	1800.-	182 x 266 mm
	1/2 page de publiereportage	1200.-	En hauteur 89 x 266 mm, en largeur 182 x 131 mm
	1/3 page de publiereportage	800.-	En hauteur 89 x 176 mm, en largeur 182 x 86 mm

* Franc-bord incluant une marge de rognage de 3 mm

ENCARTS/SUPPLÉMENTS

Suppléments

- 1 supplément jusqu'à 50 g 2500.- (encartage et port compris)
- 1 supplément jusqu'à 75 g 2600.- (encartage et port compris)
- 1 supplément jusqu'à 100 g 2700.- (encartage et port compris)
- 1 supplément pesant plus de 100 g *sur demande*

RABAIS/SUPPLÉMENTS DE PRIX

Rabais

Rabais spéciaux: (sur les prix bruts, non combinables avec un rabais de répétition)

- Membres de JardinSuisse 15 % sur les annonces publicitaires et les offres d'emploi
- Rabais combinés sur demande 15 %

Rabais de répétition:

3 × = 5 % de remise; 6 × = 10 % de remise; 10 × = 15 % de remise; 20 × = 20 % de remise

Agences de publicité:

Commission de conseil de 5 % sur le coût net, payé par le client

Suppléments (sur les prix bruts ne donnant droit à aucune remise)

- Frais de traitement des annonces sous chiffres: CHF 20.-
- Frais de traitement ultérieur d'annonces passées en compte: CHF 20.-
- Exigence de placement (1er tiers du fascicule, page droite etc.): 5 %
- Applicable à de gros tirages (sur le prix brut): 25 %
- 1 encart avec fascicule mis ensemble sous film cellophane: 5 %



OFFRES D'EMPLOI

La diffusion sous forme imprimée et en ligne accroît vos chances de réussite

Les offres d'emploi paraissent dans notre magazine g'plus Romandie et elles sont en plus disponibles en ligne sur le site www.emploi-horticole.ch.

Offres d'emploi

Nos offres d'emploi sont passées par des entreprises et des demandeurs suisses de la branche verte.

Bourse de l'emploi en ligne sur le site www.emploi-horticole.ch

Notre site enregistre en moyenne 20 000 consultations par mois. Notre site est configuré simplement. Toutes les annonces (Print et Online) sont publiées sous un même format dans l'ordre de réception durant 60 jours. L'examen des textes se fait par simple défilement ou bien à l'aide d'une carte de la Suisse. La recherche peut y être circonscrite aux régions.

Conditions de paiement

Des prix unitaires s'appliquent en l'occurrence (la couleur n'étant pas passée en compte) et les membres de JardinSuisse bénéficient d'un rabais de 15 %.



Format / fractions de page A4	Prix unitaires		Surface de composition (largeur x hauteur)
	Non membre de l'association JardinSuisse	Membre de l'association JardinSuisse (prix rabais inclus)	
Annonces y compris leur mise en ligne (60 jours)			Support d'impression: texte Word et logo de couleur (pdf, 300 ppp) ou des données numériques en format pdf, tif ou eps.
1/1 page	1400.–	1190.–	182 x 266 mm
3/4 page	1200.–	1020.–	En hauteur: 135,5 x 266 mm
1/2 page	780.–	663.–	En hauteur h: 89 x 266 mm, en largeur: 182 x 131 mm, AS: 135,5 x 198,5 mm
3/8 page	590.–	501.50	En hauteur: 89 x 198,5 mm
1/3 page	490.–	416.50	En hauteur: 89 x 176 mm, en largeur: 182 x 86 mm
1/4 page	390.–	331.50	En hauteur: 89 x 131 mm, en largeur: 182 x 63,5 mm
1/6 page	320.–	272.–	En largeur: 89 x 86 mm
1/8 page	280.–	238.–	En largeur: 89 x 63,5 mm, bandeau: 182 x 29,75 mm
1/12 page	250.–	212.50	En hauteur: 42,5 x 86 mm
1/16 page	220.–	187.–	En hauteur: 42,5 x 63,5 mm, en largeur: 89 x 29,75 mm
Mise en ligne durant 30 jours seulement	200.–	170.–	Aucun logo n'est mis en ligne
Mise en ligne durant 45 jours seulement	280.–	238.–	Aucun logo n'est mis en ligne
Supplément pour annonces sous chiffres	20.–	20.–	Protection par des chiffres secrets!
Gratuit pour des personnes en formation et en fin d'apprentissage	0.–	0.–	Page de 1/16 jusqu'à 1/8 au maximum plus mise en ligne

CONDITIONS D'INSERTION

1. Conditions des rabais

Annonces à l'unité: les insertions issues de différents ordres peuvent être cumulées pendant l'année contractuelle en cours. Toutefois, le niveau de rabais supérieur ne s'applique qu'à partir de l'ordre ayant permis d'atteindre le quota correspondant.

Rabais de répétition: le rabais de répétition est accordé conformément au barème des rabais. Si le volume de l'ordre comprend 5 insertions ou plus durant l'année contractuelle en cours, le niveau de rabais atteint est repris l'année suivante.

Rappel de rabais: si le volume consommé est inférieur au total conclu à l'échéance de la durée de l'ordre, le client reçoit un rappel de rabais dans le cadre prévu par le barème des rabais.

2. Durée des ordres de répétition

La durée des ordres de répétition débute au plus tard à la date de la première insertion; elle est de 12 mois.

3. Épreuves

Le client ne reçoit des épreuves qu'à sa demande expresse. En l'absence de «bon à tirer» à l'expiration du délai requis, l'annonce est considérée comme étant approuvée.

4. Prestations supplémentaires

Les prestations telles que la création de documents imprimés, la conception d'annonces etc. allant au-delà de la mesure habituelle (tirage en N/B) sont facturées aux tarifs habituels dans la branche.

5. Conditions de paiement

Les factures sont envoyées après chaque édition et sont payables net dans les 30 jours.

6. Intérêt moratoire

Un intérêt moratoire peut être calculé si les factures ne sont pas réglées dans les 30 jours. L'intérêt moratoire est régi par l'art. 104 CO, al. 3.

7. Changements de prix

Les ordres de l'année suivante sont facturés selon le nouveau tarif à partir du mois d'octobre de l'année en cours.

8. Refus d'annonces

La maison d'édition a le droit de refuser des annonces sans indiquer les raisons de ce refus.

9. Respect des dispositions légales

Droit pénal et droit civil: sous réserve des conditions contraignantes inhérentes à la presse, l'annonceur porte l'entière responsabilité des conséquences financières lorsque la publication de son annonce enfreint des dispositions légales.

LCD: l'annonceur assure que ses annonces ne contreviennent pas à la LCD (loi fédérale contre la concurrence déloyale). En cas de violation de la LCD, il porte l'entière responsabilité des éventuelles conséquences pour l'éditeur. L'annonceur s'engage en particulier à prendre en charge tous les frais et débours qui résulteraient pour l'éditeur d'une procédure découlant d'un non-respect de cette loi.

Droit de réponse: conformément à l'art. 28 ss. CC, celui qui est directement touché dans sa personnalité par la présentation que font des médias à caractère périodique de faits le concernant a le droit de répondre. La maison d'édition peut refuser la réponse si elle est manifestement inexacte ou si elle est contraire au droit ou aux mœurs. L'annonceur ayant déclenché l'allégation factuelle incriminée s'engage à

supporter les frais engendrés par l'exercice du droit de réponse.

10. Parution défectueuse

Pour une parution défectueuse altérant significativement le sens ou l'effet d'une annonce, un dédommagement est effectué sous la forme d'un espace publicitaire d'une taille au plus égale à celle de l'annonce défectueuse. Des légers écarts dans les nuances de couleur sont justifiés dans la plage de tolérance du procédé d'impression ainsi que des matières premières utilisées (papier, encre, etc.) et n'autorisent pas à une réduction du paiement ou à une annonce de remplacement. Les réclamations doivent être formulées dans les 10 jours suivant la réception de la facture. La suppression d'un ou plusieurs postes de la facture ne libère pas le donneur d'ordre de l'obligation de régler le reste de cette facture. Les commandes, modifications ou annulations d'annonces par téléphone s'effectuent aux risques de l'annonceur.

11. Droit de déplacement

Tout éditeur peut, pour des raisons techniques et sans en avertir préalablement le donneur d'ordre, avancer ou retarder d'une édition la publication d'annonces avec des dates prescrites, pour autant que le contenu n'exige pas impérativement la parution à un jour déterminé. Si une telle annonce est publiée dans une autre édition, le paiement de l'annonce est dû sans que des dommages et intérêts ne puissent être revendiqués.

12. Souhaits ou exigences de placement

Les souhaits de placement du donneur d'ordre sont pris en compte uniquement sans engagement. Un supplément de placement est pré-

levé pour les annonces avec des exigences de placement fixes, dans la mesure où elles sont acceptées par la maison d'édition. Si l'annonce est publiée à un autre emplacement que celui exigé ou souhaité pour des raisons techniques, le paiement de l'annonce est dû sans que des dommages et intérêts ne puissent être revendiqués. Dans un tel cas, le supplément de placement n'est pas prélevé.

13. Résiliation anticipée du contrat

Si la revue devait suspendre sa parution pendant la durée du contrat, l'éditeur peut résilier le contrat sans obligation de dédommagement. En pareil cas, l'annonceur n'est pas libéré de l'obligation de payer les annonces déjà parues.

14. Abus du service sous chiffre

Afin d'éviter les abus du service sous chiffre, les éditeurs se réservent le droit d'ouvrir par échantillonnage les offres reçues, tout en garantissant la confidentialité de la correspondance et des affaires ainsi que la protection des données.

15. Normes juridiques applicables

Les relations contractuelles sont essentiellement régies par les présentes Conditions d'insertion ainsi que par les dispositions du Code suisse des obligations (CO).

16. Définition du lieu de juridiction

Le lieu de juridiction est Aarau.



votre-jardinier.ch

LA VISION DU
FUTUR